



Problème de modification du destinataire d'une facture

Par **naja33**, le **14/02/2008** à **13:44**

bonjour,
je suis président d'une asl depuis octobre 2007. cette association est en procès contre la mairie. l'ancien président avait consulté plusieurs avocats avant de choisir l'avocat que nous avons actuellement. ces différents avocats lui ont fait payer des consultations (400 € et 600€). il a réglé personnellement ces 2 factures et maintenant réclame à l'asl le remboursement . cependant, les factures étant à son nom, j'ai refusé de les prendre en compte pour l'asl. aujourd'hui je reçois par lettre avec ar ces 2 memes factures et il a fait changé l'intitulé par les avocats. elles ne sont plus à son nom mais au nom de l'asl.
ceci me parait un peu étrange de pouvoir faire refaire des facture après 3 et 5 ans et apres règlement.
merci de me dire si il en a le droit et comment contester ces factures si ceci est illégal.
merci beaucoup de votre aide
cordialement.